

Aux conseils communaux de St-Légier-La Chiésaz et Blonay

Rapport des commissions chargées de l'étude des préavis 13-2014, St-Légier-La Chiésaz et 19/14, Blonay, concernant la demande d'un crédit d'étude pour la réfection de la chaussée, la création de places d'évitement et le remplacement des services industriels au chemin de Chenalettaz.

Membres de la commission d'étude de St-Légier : Mmes Michèle Petetin, Monica Simonet, Itziar Plazaola Giger (rapporteuse), MM. Martin Bornand (président), Grégory Bovay, Patrick Brunschwig et Jean Dupraz.

Membres de la commission d'étude de Blonay : M. Laurent Grand (président), Gianni Ghiringhelli (rapporteur), Olivier Kohle, Xavier Grandjean et Patrick Golaz représentant de la commission des finances. Les autres membres sont excusés.

La commission intercommunale s'est réunie à Blonay le 25 août 2014. Elle a pu s'entretenir avec les Municipaux délégués Alain Bovay (Syndic); Claude Schwab (municipal), Dominique Martin (municipal) ainsi que les représentants des services communaux concernés M. Claude-Alain Droz et Jean-Patrice Krumel pour St-Légier et Thierry Cachin pour Blonay.

Nous remercions ces personnes pour leur disponibilité et leurs réponses documentées et précises aux nombreuses questions des commissaires.

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 85'000.- à charge de chaque commune. La répartition par moitié de CHF 170'000.- pour cette étude est un accord des Municipalités pour ne pas rentrer dans des comptes d'apothicaires coûteux et inutiles.

Ce préavis fait suite à trois problèmes distincts :

- dans ce secteur les canalisations des eaux usées et des eaux claires de Blonay et St-Légier sont obsolètes et présentent de nombreuses déficiences. Une exploration récente par caméra le confirme. De plus les conduites d'eau, sont sous dimensionnés et causent des débordements fréquents
- un projet d'aménagement et de construction d'un quartier de 30 villas (parcelle Schoch) et d'une zone artisanale en Forestallaz, tous deux donc sur la commune de Blonay.
- ainsi que du projet de réaménagement du chemin de Chenalettaz. En effet la chaussée est en mauvais état, il n'y a ni éclairage, ni de cheminement piétonnier. De plus cet axe est peu emprunté car il y a difficulté de croisement entre deux véhicules.

Il est à relever la bonne collaboration entre les deux communes. La frontière communale longe le haut du chemin de Chenalettaz, et il est rationnel que les travaux puissent s'effectuer de manière concertée.

L'étude préliminaire concerne le tracé (1km) situé entre la route de Deux-Villages et la route de Vevey, cheminement qui concerne les communes de Blonay et de St-Légier. Le projet a été divisé en plusieurs tronçons en fonction des différentes interventions qu'ils exigent.

La réalisation des ouvrages fera l'objet d'un préavis futur.

Discussion

Les divers aménagements prévus, projets d'habitation, projet de zone artisanale ont ravivé chez certains membres des commissions les préoccupations sur la circulation, déjà très chargée sur les routes de nos communes, tout particulièrement pour la traversée de St-Légier.

Les représentants saint-légerins adressent aux membres blonaysans un appel pressant pour que les décisions prises tiennent compte des répercussions sur la commune, encore voisine, de St-Légier.

Les discussions ont porté essentiellement sur la nécessité d'avoir une vision à moyen et long terme sur le développement de nos communes et l'augmentation du trafic qui en découle.

Il est rappelé qu'en 2005, Blonay avait mandaté une étude pour dévier la circulation par Lacuex-Fossaulion. Des problèmes de déclivité, comme pour le haut du chemin de Chenalettaz, rendent les solutions très onéreuses.

Les commissions reconnaissent qu'un effort est indispensable pour que les aménagements prévus dans ce projet favorisent effectivement la circulation verticale depuis le haut des villages vers le bas notamment, vers le chemin des Boulingrins, qui sera amélioré à plus ou moins court terme.

Les travaux sur le réseau d'eau semblent nécessaires à très court terme.

Conclusions

La commission exprime le voeu, par souci de continuité et de cohérence, que les commissions des deux communes soient reconduites lorsque le préavis pour la réalisation sera déposé.

Au vu de ce qui précède et à l'unanimité de ses membres présents la commission propose l'amendement suivant :

L'étude devra prendre en compte sur l'entier du tracé, une chaussée qui permette le croisement de 2 véhicules légers dans la mesure du possible.

Ainsi, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les commissions d'étude vous proposent d'adopter les conclusions des Municipalités, avec l'amendement proposé, préavis no 13/2014 pour Saint-Légier:

1. d'octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 85'000.-;
2. Financer la dépense par la trésorerie courante;
3. Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur l'exercice courant via les comptes 430.3185, 460.3185 et 810.3185.

et 19/14 pour Blonay

1. d'octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 85'000.-;
2. de financer tout ou partie de la dépense pour un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution, et ce aux meilleurs conditions du moment : la dépense par la trésorerie courante;
3. d'amortir cette dépense sur une période de 5 ans

Fait le 12 septembre 2014

Pour Saint-Légier-la Chiésaz

Le président



Martin Bornand

La rapportrice



Itziar Plazaola Giger

Pour Blonay

Le président



Laurent Grand

Le rapporteur



Gianni Ghiringhelli